



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1054) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE RAMEAU A LE
LOCATAIRE JULIE JARRE, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-174
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Madame Julie JARRE, domiciliée au 8, villa Georges Serre 94300 Vincennes, de s'exercer seule au chant dans la salle Rameau, les 29 mars, 10 et 31 mai, 7 et 21 juin 2025 de 9h00 à 10h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Julie JARRE, domiciliée au 8, villa Georges Serre 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 50 € T.T.C. (cinquante euros), afin s'exercer seule au chant dans la salle Rameau, les 29 mars, 10 et 31 mai, 7 et 21 juin 2025 de 9h00 à 10h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN